



Avec
Géraldine Azoulay,
avocate au barreau
de Paris

Qu'est-ce que l'aliénation parentale ?

Un couple sur deux se sépare aujourd'hui en région parisienne. Les enfants sont les premières victimes de cette séparation souvent douloureuse. Bon nombre d'enfant se voient coupés de l'un de ses parents par l'autre parent qui cherche à dénigrer et supprimer progressivement son ancien(ne) conjoint(e) de la vie de l'enfant. Il s'agit là dans la majorité des cas du syndrome d'aliénation parentale, syndrome qui prend de plus en plus d'ampleur en France.

Qu'est ce que l'aliénation parentale ?

Le syndrome d'aliénation parentale a été défini et décrit en 1986 par Richard Gardner, Professeur en pédopsychiatrie et psychanalyste. Il s'agit d'un désordre psychologique qui atteindrait l'enfant lorsque l'un de ses parents effectue sur lui, de manière implicite, un « lavage de cerveau » visant à détruire l'image de l'autre parent. Lorsque l'opération réussit, l'enfant rejette ou diabolise ce parent qu'il aimait auparavant, et fait indissolublement corps avec le parent aliénant, conformément au désir de celui-ci.

Comment se manifeste ce syndrome de l'aliénation parentale ?

Les manifestations cliniques de ce syndrome chez l'enfant sont les suivants :

- **Campagne de rejet, de diffamation à l'égard du parent aliéné en l'espèce à l'égard du père.** Ce dernier est décrit comme quelqu'un de méchant voir de dangereux
- **Rationalisation absurde :** pour légitimer son atti-

tude hostile, l'enfant produit des justificatifs irrationnels et absurdes qui n'ont aucun rapport réel avec les véritables expériences.

- **Absence d'ambivalence normale :** l'un des parents est uniquement bon et l'autre uniquement mauvais
- **Phénomène d'indépendance :** l'enfant affirme que personne ne l'a influencé et qu'il est arrivé seul à adopter cette attitude
- **Soutien délibéré et absence de culpabilité :** l'enfant prend d'une manière réfléchie la défense du parent aliénant dans le conflit sans aucun sentiment de culpabilité
- **Extension des hostilités** à toute la famille et à l'entourage du parent rejeté

Quelles en sont les conséquences ?

Les conséquences de ce syndrome sont dramatiques pour l'enfant puisqu'il produit chez ce dernier une confusion systématique de la perception de soi et d'autrui. Dans les cas les plus graves peuvent apparaître des maladies psychiatriques : toxicoma-

foto:la

foto:la



nies, maladies psychosomatiques, états limites, dépressions, troubles anxieux et déviances sexuelles. Dans les cas les moins graves, les conséquences apparentes sont peu spectaculaires mais elles constituent néanmoins un préjudice important pour la qualité de vie de l'enfant.

Existe-t-il plusieurs stades de ce syndrome ?

Le professeur GARDNER distingue trois stades de l'aliénation parentale :

- **Faible** : le temps de présence de l'enfant chez le parent aliéné se passe généralement calmement, les manifestations de la campagne de dénigrement sont discrètes ou rares.
- **Moyen** : le parent aliénant utilise une grande variété de tactiques pour exclure l'autre parent. Au moment du changement de résidence, l'enfant, ayant compris que c'est ce que le parent aliénant veut entendre, intensifie la campagne de dénigrement. Les arguments utilisés sont plus nombreux, plus frivoles et plus absurdes. Le parent aliéné est entièrement mauvais et l'autre entièrement bon. Malgré cela l'enfant accepte d'accompagner le parent aliéné et une fois totalement coupés de l'autre parent il redevient plus coopératif.
- **Grave** : l'enfant est généralement perturbé et souvent fanatique. Il partage les fantasmes paranoïaques du parent aliénant à l'égard de l'autre parent.



Il peut être paniqué à la seule idée de devoir aller en visite chez l'autre parent. Les cris, les états de panique et les explosions de violence de l'enfant peuvent être tels qu'aller en visite devient impossible. Si néanmoins l'enfant va chez le parent aliéné, il peut fuguer, être paralysé par des peurs morbides ou être continuellement provocant et destructeur qu'il devient nécessaire de le ramener à l'autre parent.

Que faire si l'enfant est atteint de ce syndrome ?

Il faut d'urgence saisir le Juge aux Affaires Familiales afin de

faire constater que l'enfant est victime d'aliénation parentale en sollicitant s'il est nécessaire une expertise médico psychologique réalisée par un médecin psychiatre spécialiste de ce syndrome.

Cette expertise permettra d'éclairer le juge sur l'état de l'enfant et le stade dans lequel il se situe.

Dans la plupart des cas le meilleur moyen de faire cesser ce syndrome n'est autre que de demander le transfert de résidence de l'enfant (s'il a son domicile chez l'autre parent) à son domicile et une coupure temporaire mais nécessaire avec le parent aliénant afin de mettre fin à cette aliénation.



Favoriser un « régime ouvert »

*Écrivain diplômé en pédagogie curative clinique, père de cinq enfants, Jacques Biolley explique dans son livre *Enfant libre ou enfant otage? comment se construire les relations entre les parents et l'enfant après une séparation. Par des exemples concrets, tirés du quotidien, il montre les attitudes favorables à l'épanouissement de l'enfant, ce qu'il appelle «le régime ouvert» qui préserve l'enfant de toute aliénation parentale.**

Dans un régime ouvert, les deux parents mettent de côté les éventuels ressentiments qu'ils peuvent avoir l'un envers l'autre et agissent avant tout pour le bien-être de l'enfant. Ils souhaitent que celui-ci apprécie les moments passés avec chacun d'eux, et malgré la séparation, qu'il se sente épanoui au sein d'une structure familiale stable.

Le régime ouvert est perceptible quotidiennement, dans les gestes et les paroles les plus anodins. Par exemple, si l'enfant pleure au moment de quitter l'un de ses parents, celui-ci doit rester souriant et rassurant. Il peut lui dire à l'enfant qu'il va bien s'amuser avec son autre parent, que lui-même est heureux pour son enfant, qu'il n'est pas triste de le quitter puisqu'il a de nombreuses occupations et qu'il se réjouira de le retrouver.

Si l'enfant ressent de la confiance et de l'enthousiasme chez son parent qu'il quitte, il sera beaucoup plus facile pour lui d'accepter les au-revoir. Il ne faut non plus pas hésiter à employer les mots « papa » et « maman » en parlant de l'autre parent et le valoriser, en complimentant ses choix, ses cadeaux et en tenant compte de son avis sur les questions qui concernent l'enfant. Il est important que les parents communiquent entre eux et laisse l'enfant en dehors de leurs conflits potentiels.



Jacques Biolley, auteur de *l'Enfant libre ou enfant otage*, éditions Les Liens Qui Libèrent, 18 €

Du bio maison pour mon bébé!

L'idée de tartiner votre bébé de produits chimiques ne vous enthousiasme pas ? Emilie, plus connue sous le nom de Mam'zelleemie dans la blogosphère, vous propose de créer vos propres cosmétiques bio, pour préserver la peau de votre tout-petit en lui offrant ce qu'il y a de meilleur.



Avec

Emilie,

Profession : coordinatrice des ventes internationales.

Maman de : Sofia, 4 ans et Léa, 2 ans.

Habite à : Bages (66).

Âge : 27 ans

Son blog :
<http://www.mamzelleemie.com/>

J'ai commencé à réaliser par plaisir des baumes, des crèmes et des lotions assez sommaires. Puis, j'ai suivi une formation autour des médecines alternatives et notamment l'aromathérapie, car l'utilisation des huiles essentielles peut être dangereuse. Je me suis ensuite concentrée sur la cosmétique bio afin de profiter des bienfaits des matières premières naturelles et éviter tous les produits nocifs pour la peau et pour la santé ! J'ai un sérieux problème : j'analyse systématiquement la composition des produits dans un magasin. Si le produit me fait envie par son merveilleux packaging, souvent la composition est très décevante, du coup je préfère souvent faire moi-même. Il m'arrive d'acheter mais c'est assez rare ! Faire mes produits, c'est aussi une activité que je partage avec mes enfants : c'est très ludique.

Ma première fille est arrivée en 2006, tout comme mon site et ce n'est pas un hasard !

Devenir maman a été un délice. J'ai créé mon blog dans le but de partager mes recettes pour femmes enceintes et pour bébé et de rencontrer des gens. Cela n'avait rien de professionnel à l'époque, j'étais en congé parental et profitais ainsi de mon temps libre. De fils en aiguilles, je me suis fait connaître, j'ai écrit mes deux premiers livres et fondé une boutique en ligne proposant des ingrédients de qualité, indispensables à la fabrication de cosmétiques bio maison. Réaliser son propre liniment, sa petite crème tout douce, sa poudre ou son savon pour son enfant, c'est un plaisir incroyable !



Mes soins bio,
40 recettes pour
bébé et maman
d' Emilie Hébert,
Éditions Eyrolles,
12,90 €

Recettes cosmétiques bio pour bébé

1/Le plus important, c'est le choix des matières premières. Choisissez les bio de préférence, et/ou naturels.
2/Tous les ustensiles et flacons que vous utiliserez devront être préalablement stérilisés. Plusieurs solutions s'offrent à vous : vous pouvez les plonger 10 minutes dans l'eau frémissante, les nettoyer à l'alcool à 70°C, les stériliser à l'aide d'un stérilisateur pour biberons ou encore les nettoyer à l'extrait de pépins de pamplemousse...



BioLiniment tendresse au karité

Ingrédients :

- 20 gr de beurre de karité bio
- 60 ml d'huile de noyaux d'abricot bio
- 60 ml d'eau de chaux (pharmacie)

1. Mettre tout les ingrédients dans le bol d'un blender et mixer le tout pendant 2 bonnes minutes.
2. Versez le liniment dans un flacon pompe et placez-le quelques minutes au réfrigérateur afin qu'il puisse épaissir légèrement.

Conseils d'utilisation : Versez-en quelques gouttes sur une lingette (ou coton) et utilisez le tout pour nettoyer le siège, le visage ou les mains de bébé.

Astuce : Le liniment est aussi un excellent démaquillant venant à bout des mascaras les plus tenaces !

Conservation : 3 à 4 mois à température ambiante.

Soin corporel pour bébé

Ingrédients :

- Phase grasse
- 20 ml d'huile de noyaux d'abricot bio
- 10 ml d'huile végétale de quinoa
- 1 cuillère à café d'émulsifiant Xyliance (émulsifiant naturel issu du blé et de la noix de coco)
- 1 cuillère à soupe de beurre de Karité bio
- Phase aqueuse
- 60 ml d'eau végétale de Griotte
- Conservateur naturel
- 20 gouttes d'extrait concentré de pépins de pamplemousse
- 3 gouttes de vitamine E naturelle

1. Mettre à fondre au bain marie tout les ingrédients de la phase grasse.
2. Faire tiédir à part l'eau végétale.
3. Une fois la phase grasse fondue, sortez votre bol du bain marie et versez en mince filet l'eau végétale tout en mélangeant au fouet pendant quelques minutes.
4. Une fois l'émulsion formée, ajoutez les conservateurs naturels ; homogénéisez le tout et versez dans un pot préalablement nettoyé à l'alcool.



Conseils d'utilisation : après vous être lavé les mains, prélevez une noisette de crème et appliquez généreusement sur tout le corps de bébé.

Conservation : 2 mois à température ambiante.

Les matières premières sont disponibles sur le site www.mescosmetiquesbio.com